

Zeitschrift: Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse
Band: 77 (1990)

Artikel: Des archives littéraires grâce à Friedrich Dürrenmatt
Autor: Feitknecht, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-362247>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

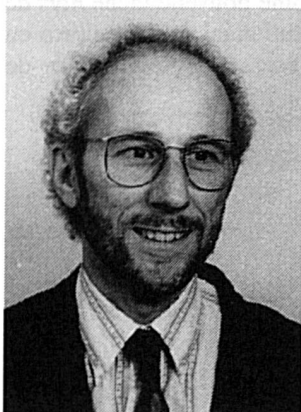
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Thomas Feitknecht, responsable des Archives littéraires suisses

DES ARCHIVES LITTÉRAIRES GRACE A FRIEDRICH DÜRRENMATT

Deux ans après que l'écrivain Friedrich Dürrenmatt eut annoncé son intention de léguer son oeuvre à la Confédération Suisse, les Archives littéraires suisses (ALS) se sont ouvertes au premier étage de la Bibliothèque nationale suisse. Le fondateur n'était plus vivant ce jour-là : il était décédé le 14 décembre 1990, peu avant l'inauguration des ALS et son 70^e anniversaire.

L'idée de créer des Archives littéraires suisses remonte aux années quatre-vingt. En 1983, Charles Linsmayer, spécialiste de la littérature, présenta une proposition détaillée en vue de la création d'un centre de documentation et de recherche sur la littérature suisse alémanique, une sorte de pendant au Centre de recherches sur les lettres romandes fondé en 1964/65 à l'Université de Lausanne. En juin 1987, l'écrivain Otto F. Walter déclarait qu'il fallait créer « pour la littérature suisse un centre analogue à ce qu'est le Musée suisse des transports dans le domaine des moyens de transport » et dont la mission consisterait non seulement à rassembler des documents de la vie littéraire — manuscrits, correspondance, photographies etc. —, mais également à les rendre accessibles à la recherche scientifique et à les présenter d'une manière qui soit propre à susciter l'intérêt du public.

Presque au même moment où Otto F. Walter développait son projet de Centre de la littérature suisse, Friedrich Dürrenmatt s'adressa à la Confédération. Il lui fit don de ses oeuvres littéraires, à *une* condition. A la différence de la multimillionnaire Claire Zachanassian dans sa pièce « La visite de la vieille dame », l'écrivain ne posa aucune condition immorale, bien au contraire. La condition qu'il imposa fut la suivante : son héritage devait être judicieusement archivé et accessible au public intéressé.

Convergence des projets

Friedrich Dürrenmatt avait donné l'impulsion initiale au projet. Par la suite, la réalisation des ALS progressa rapidement grâce au soutien du Conseiller fédéral Flavio Cotti, chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI), ainsi qu'à l'engagement et à la persévérance de M. Alfred Defago, directeur de l'Office fédéral de la culture (OFC). Le 21 décembre 1988, le gouvernement suisse prit acte « avec gratitude de l'offre généreuse » de l'écrivain ; le 27 juin 1989, Friedrich Dürrenmatt et le Conseiller fédéral Flavio Cotti signaient déjà le pacte successoral en la Maison de Wattwil à Berne. Le 11 janvier 1991, un mois après la mort inattendue du fondateur, avait lieu l'ouverture officielle des ALS.

C'est la Bibliothèque nationale suisse (BN) à Berne qui a été choisie comme siège des nouvelles Archives littéraires, ceci pour des raisons pratiques. La Bibliothèque nationale est le cadre juridique adéquat ; en effet, pour des motifs constitutionnels, la Confédération ne pourrait se charger d'une nouvelle tâche *hors de* la Bibliothèque nationale suite au rejet en votation populaire de l'article constitutionnel sur la culture en 1986. En outre, la Bibliothèque nationale disposait déjà d'une série de fonds importants pouvant servir de base aux nouvelles Archives littéraires.



Archives littéraires suisses : escalier et foyer

Les ALS ont commencé leur activité avec un effectif de cinq personnes, à savoir le responsable, un adjoint scientifique, deux collaboratrices scientifiques et un bibliothécaire. L'effectif doit être porté à huit postes d'ici à 1994. Du point de vue des locaux, les Archives littéraires disposent à la Bibliothèque nationale d'une partie de l'aile est, au premier étage, qui a été transformée et rénovée. On y trouve les bureaux des collaborateurs, une salle de lecture, un local de travail pour le Centre d'études Blaise Cendrars, un foyer de rencontre et une salle affectée au traitement des nouvelles archives. A cela s'ajoutent, au 8^e étage, la salle Hesse pour les séances et les travaux de recherche spéciaux ainsi que les magasins, au sous-sol, où sont entreposés tous les manuscrits ainsi qu'une partie des bibliothèques léguées par certains auteurs.

La conception spatiale a été sciemment maintenue ouverte et adaptable. Pour les Archives littéraires comme pour tout ce qui est nouvellement créé, le développement ultérieur est difficile à prévoir exactement. Autrefois, les chercheurs qui voulaient consulter des manuscrits et des lettres faisant partie des fonds de la Bibliothèque nationale devaient se contenter de quelque coin libre dans un bureau ordinaire. Aujourd'hui, la nouvelle salle de lecture met à leur disposition huit places de travail bien adaptées, une bibliothèque de travail dans les quatre langues nationales et tous les catalogues répertoriant les fonds. Toutefois, personne ne sait pendant combien de temps ces huit places de travail permettront de satisfaire la demande.



Archives littéraires suisses : salle de lecture

En principe, il en va de même pour toute la phase de mise sur pied des Archives littéraires. Il aurait certes été magnifique et peut-être scientifiquement plus « sérieux » de pouvoir élaborer d'abord un projet détaillé. Mais de nombreuses décisions ont dû être prises jusqu'à ce que ce projet fût mis au point dans tous ses détails. Les ALS n'existeraient pas aujourd'hui si la Confédération n'avait pas saisi la balle au bond et accepté d'emblée, c'est-à-dire avant même que tous les détails n'aient été réglés, la donation Dürrenmatt. Le décès inattendu de Friedrich Dürrenmatt a prouvé *a posteriori* qu'il avait été judicieux de hâter la fondation des Archives.

Lors des Journées littéraires de Soleure 1989, la mission générale des Archives littéraires a été décrite en ces termes :

- rassembler, mettre en valeur et sauvegarder les documents littéraires et les autres témoignages laissés à la postérité par leurs auteurs ;
- procéder à l'analyse scientifique de ces documents;
- encourager la diffusion et la compréhension de la littérature produite en Suisse (par exemple en organisant des expositions);
- créer un lieu de rencontre pour les auteurs, les scientifiques et toutes les personnes s'intéressant à la littérature.

Les ALS peuvent s'attacher à remplir dans une large mesure ces objectifs qui décrivent la mission classique de toute archive et qui correspondent globalement aux conceptions développées au sein de la Bibliothèque nationale elle-même durant sa phase de restructuration. On constate que ces conceptions, très éloignées au départ les unes des autres, se sont peu à peu rapprochées à tel point que l'on a pu parler en fin de compte d'une « convergence des conceptions ».

Rassembler et sauvegarder

Les ALS disposent aujourd'hui de plus de 40 fonds importants, donations partielles ou collections, auxquels il convient d'ajouter quelque 140 manuscrits de moindre importance. On y trouve notamment — pour ne citer, par ordre alphabétique, que les plus importants ou les plus récents — S. Corinna Bille, Hermann Burger, Blaise Cendrars, Maurice Chappaz, Walter Matthias Diggelmann, Bertil Galland, Jakob Haringer, Hermann Hesse, Gonzague de Reynold, Rainer Maria Rilke, Annemarie Schwarzenbach, Carl Spitteler et Otto F. Walter. Les fonds et archives se répartissent à parts égales entre la langue française et la langue allemande. Il y manque donc des archives littéraires en langue italienne et en romanche (abstraction faite de petits documents littéraires provenant par exemple de Francesco Chiesa ou de Peider Lansel qui font partie des archives Gonzague de Reynold), si bien que les ALS, pour remplir réellement leur fonction d'institution nationale quadrilingue, devront dans un premier temps s'efforcer de combler ces lacunes.

Une priorité sera donnée ces prochaines années à la conservation. Etant donné que le papier utilisé depuis le milieu du XIX^e siècle a une forte teneur en acide et se désagrège, le « feu lent » menace de détruire des rayons entiers de bibliothèques. Les ALS ne peuvent résoudre ce problème qu'en collaboration avec des institutions analogues.

Reste la question de savoir dans quelle mesure les ALS devraient aussi rassembler systématiquement les documents audiovisuels. Suite à une intervention parlementaire relative à la nouvelle loi sur la radio et la télévision, des entretiens ont eu lieu entre la Bibliothèque nationale suisse, la Phonothèque nationale à Lugano, la Cinémathèque suisse à Lausanne, les Archives fédérales à Berne et la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) en vue de mettre au point une politique cohérente en matière de collection et d'éviter les lacunes aussi bien que les doublés.

Mettre en valeur et exploiter

Généralement, les legs arrivent aux archives en désordre, dans des caisses ou des cartons de bananes. Les documents doivent tout d'abord être triés et inventoriés pour que le personnel appelé à s'en occuper puisse en avoir une vue d'ensemble. Puis ils doivent être minutieusement classés, catalogués et cotés de manière à être utilisables pour la recherche. Selon l'état et l'ampleur des documents, ce travail peut durer des mois, voire des années. Pour le catalogue des archives Blaise Cendrars, paru en 1989, M. Marius Michaud a par exemple investi, à la Bibliothèque nationale, trois ans de travail au total. Cependant, comme il ne pouvait y travailler que sporadiquement, treize ans se sont écoulés jusqu'à la publication du catalogue imprimé. Bien entendu, ce domaine doit également être informatisé le plus vite possible.

En principe, toutes les personnes intéressées peuvent utiliser les documents répertoriés aux ALS. Il faut néanmoins se souvenir qu'il s'agit pour l'essentiel de manuscrits originaux qui sont irremplaçables. C'est la raison pour laquelle les ALS ne pourront jamais offrir à leurs usagers un accès aussi libre que, par exemple, une bibliothèque publique ; elles devront trouver un juste équilibre entre son souhait d'ouverture et son souci de sécurité, indispensable lorsqu'on a la charge de tels documents.

Conseiller et informer

Les Archives littéraires n'entendent pas seulement rassembler et gérer des archives, mais veulent être également un centre d'information et de documentation. Elles se sont donc proposé de réaliser et de gérer à partir de 1992, sous la forme d'une banque de données, un « Répertoire des legs manuscrits déposés dans les bibliothèques et archives de Suisse ». Ce répertoire a tout d'abord paru sous la forme d'un travail de diplôme réalisé dans le cadre de la formation dispensée par l'Association des bibliothécaires suisses (ABS) et va maintenant être publié par un groupe de travail de cette même organisation et de l'Association des archivistes suisses (AAS). Une démonstration informatisée du « répertoire » sera donnée au début mai 1991 à Genève, au Salon international du livre et de la presse où les ALS se sont présentées au grand public conjointement avec les sociétés suisses d'écrivains (SSE et Groupe d'Olten).

Les contacts avec les milieux intéressés (AAS/ABS, SSE et Groupe d'Olten, maisons d'édition/librairies, universités) sont assurés par un groupe consultatif de contact qui se réunit une à deux fois par an pour échanger des informations et débattre de questions fondamentales concernant les ALS. Ce groupe de contact est conçu comme un complément à la Commission de la bibliothèque, qui est l'organe légal de surveillance et qui a constitué un comité chargé des questions spécifiques se rapportant aux ALS.

Hormis leur présentation au Salon du livre de Genève, les ALS ont également participé à d'autres manifestations dès 1991. L'exposition inaugurale, où ont été présentés 22 des fonds les plus importants des ALS et, pour la première fois, deux livrets de Friedrich Dürrenmatt, a reçu de la part du public et des médias un écho important et positif. La deuxième édition, revue et complétée, de la documentation en feuilles mobiles préparée pour la circonstance paraîtra au printemps 1991. En outre, les ALS ont organisé, en collaboration avec l'université populaire ainsi qu'avec quelques auteurs, une série de cours en quatre volets donnés dans les locaux des ALS ainsi qu'un week-end littéraire bilingue à Münchenwiler, à la limite linguistique entre la Suisse allemande et la Suisse française.

Par cette ouverture vers l'extérieur, les ALS voudraient devenir une sorte de point de cristallisation dans la vie littéraire suisse. A partir des oeuvres littéraires qui leur ont été léguées, c'est-à-dire de « papiers morts », elles entendent devenir un centre d'échanges vivants, un point de rencontre pour les chercheurs et les auteurs ; elles veulent établir des contacts avec des organisations culturelles, d'autres archives et bibliothèques, des universités, des théâtres, des musées, des maisons d'édition et des librairies. Leur programme d'activité comprend des expositions, des lectures, des symposiums, et cela non seulement au Kirchenfeld, dans le « quartier culturel » de Berne, mais également dans les autres régions de Suisse.

Centres de gravité du travail de collection des ALS

D'entente avec les directions de l'OFC et de la BN, les collaborateurs des ALS ont mis au point des directives internes qui doivent être appliquées à l'avenir dans la politique d'achat. Selon ces directives, les ALS collectionnent, dans les quatre langues nationales, des documents littéraires créés en Suisse en mettant l'accent sur les oeuvres du XX^e siècle. Outre la constitution d'une documentation correspondante, ce travail consiste essentiellement à rassembler des legs, c'est-à-dire des écrits légués par des auteurs : oeuvres littéraires et travaux préliminaires, notes et papiers personnels, correspondance, mémoires et journaux intimes, textes de conférences et discours, recueils d'autographes et de documents (pour citer la définition donnée dans l'ouvrage de référence standard paru en 1967 que nous avons déjà mentionné précédemment, à savoir le « Répertoire des legs manuscrits déposés dans les bibliothèques et archives de Suisse » d'Anne-Marie Schmutz-Pfister).

En principe, ces documents peuvent aboutir aux ALS par trois voies : donation, achat ou prêt. La donation est le cas le plus fréquent, tandis que l'achat constitue l'exception ; pour ce qui est des prêts, la réserve est de rigueur, car ils ne donnent aux ALS que des obligations et aucun droit. Il est avantageux qu'un auteur puisse, déjà de son vivant, prendre en collaboration avec les ALS des dispositions testamentaires quant à sa succession, comme ce fut le cas de Friedrich Dürrenmatt. Les archives de personnes vivantes ne sont acquises que dans des cas exceptionnels dûment fondés. L'achat de ce que l'on appelle depuis peu en Allemagne un « Vorlass » (fonds acquis du vivant de l'auteur) est indiqué par exemple lorsque la conservation adéquate d'archives importantes pour les ALS n'est plus assurée ou que ces archives sont menacées de dispersion.

Critères de la politique d'achat

1. Sélection:

Un auteur doit avoir un rayonnement national ou suprarégional. Cela ne signifie pas que la collection se borne à la littérature « de haut vol » comme on était enclin à le craindre il y a deux ans lors des premières discussions au sujet des ALS. Par ses contacts et ses relations, un écrivain peut très bien jouer un rôle de portée nationale sans que cela ajoute à la valeur de son oeuvre littéraire. Les collections des ALS

comprennent également des legs de savants et d'érudits dans le domaine des sciences humaines et des archives de maisons d'édition. Les ALS fixent une limite par rapport aux oeuvres littéraires purement dialectales et aux ouvrages destinés aux adolescents et aux enfants, que d'autres institutions disposant de connaissances spécifiques en la matière sont mieux à même de conserver et de mettre en valeur.

2. Intégralité:

Ce qui détermine la valeur d'une collection d'archives, c'est notamment son intégralité, car il revient toujours beaucoup plus cher de la compléter ultérieurement en acquérant des pièces complémentaires. Lorsqu'une collection léguée par un auteur d'envergure nationale ou même internationale est incomplète et qu'il faut ensuite acheter aux enchères des pièces de correspondance et des manuscrits manquants, on est alors amené au fil des ans, comme le montre l'expérience, à devoir investir des moyens financiers dont la somme correspond à peu de chose près à leur valeur d'origine. Autrement dit et en forçant à peine les choses, on peut dire qu'un legs incomplet revient à terme deux fois plus cher qu'un fonds complet.

3. Complémentarité:

Les legs qui complètent les ensembles existants et qui mettent en évidence les multiples liens entre différents auteurs sont particulièrement importants pour les ALS. Avec le temps se constitue à l'intérieur des archives un réseau serré de relations qui fait apparaître les influences mutuelles. Un exemple : il existe une corrélation entre les archives de Walter Matthias Diggelmann et celles de Peter Lotar et Jakob Bühler, et la mise en évidence de ces liens entre auteurs représente un objectif des ALS.

4. Coopération:

Les ALS ne revendiquent aucun monopole et ne cherchent pas à imposer un centralisme dans le domaine des archives littéraires. Elles visent plutôt une coopération avec les bibliothèques et les archives de Suisse ainsi qu'avec les archives littéraires étrangères, une collaboration qui s'étende également à des questions pratiques telles que l'exploitation, la conservation, etc. Ce qui importe, ce n'est pas qu'un legs aboutisse aux ALS, mais que l'on puisse trouver pour chaque legs une solution optimale. Toutefois, il est incontestable que les ALS, en tant qu'institution nationale, sont tenues de recueillir des archives importantes provenant des quatre régions linguistiques. Qu'il puisse s'ensuivre certains conflits d'intérêts, cela va de soi ; mais ces conflits doivent être réglés dans un esprit de « bon voisinage ».

5. Capacité:

Un autre critère qu'il convient enfin de ne pas oublier est celui des possibilités qu'ont les archives de traiter et de cataloguer les fonds qui leur sont légués. Il serait insensé d'accumuler d'énormes collections qui, faute de personnel compétent, resteraient en désordre, empaquetées dans des cartons de bananes. A plus ou moins long terme, la politique d'acquisition doit donc être à la mesure des possibilités des ALS et de sa dotation en personnel.



Archives littéraires suisses : exposition d'inauguration.
Rencontre auprès de la vitrine « William Ritter »

Plus de dons que d'achats

Les fonds récents les plus importants des ALS proviennent, il faut le souligner, de donations ; c'est en particulier le cas des archives Friedrich Dürrenmatt qui ont donné le coup d'envoi à la fondation des ALS. J.R. Salis, Golo Mann et Adolfo Jenni ont fait don de leurs biens successoraux aux ALS. Il faut y ajouter les archives Jakob Haringer (don de la commune de Köniz) et Walter Matthias Diggelmann (don de Klara Obermüller). Quant aux archives Hermann Burger, elles ont été achetées.

Les archives littéraires de premier rang, notamment les Archives littéraires allemandes (Deutsche Literaturarchiv) à Marbach, tiennent beaucoup à ce que les prix d'acquisition ne soient pas connus. Des expériences passées ont montré, à la Bibliothèque nationale suisse également, que chaque fois que le public est informé des prix d'achat, ceux-ci montent parce que les vendeurs potentiels traitent alors sur la base d'un prix initial fixé en fonction de la somme la plus élevée à leur connaissance. En cas de hausse, les

entreprises de vente aux enchères n'hésitent toutefois pas, pour des motifs publicitaires, à faire connaître les prix maximums qui ont été atteints. Cette tendance ne devrait pas changer fondamentalement en dépit de la chute des prix constatée l'an dernier sur le marché des objets d'art. Même lorsque l'achat est effectué directement par les archives et malgré le caractère confidentiel de l'opération, on constate que le public est toujours informé par des rumeurs sur les sommes en jeu.

Tous les fonds et toutes les archives d'écrivains sont cependant constitués différemment, si bien que leur valeur doit être estimée sans égard aux achats antérieurs. En matière d'acquisition, les ALS travaillent actuellement en étroite collaboration avec des spécialistes externes et se basent, dans les négociations, sur les prix recommandés par ces experts.

D'une manière générale, on a pu constater ces années passées une tendance à la hausse des prix. Une somme record a été atteinte par le manuscrit du roman *Le procès* de Franz Kafka : en novembre 1988, il a été mis aux enchères, à Londres, et acquis par les Archives littéraires allemandes pour un montant de 1,1 million de livres sterling, soit 2,7 millions de francs de l'époque. Selon une information donnée par les « Frankfurter Allgemeinen », des intéressés japonais et américains auraient offert des sommes se situant entre 40 et 60 millions de DM pour acquérir les archives de Bertolt Brecht, qui appartiennent à la communauté successorale de l'auteur, à Berlin-Est... Comparé à de telles sommes, le budget de 650 000 francs affecté aux achats des ALS, pourtant généreux compte tenu de la situation en Suisse, paraît bien modeste.

La problématique des fonds acquis du vivant de l'auteur

L'achat d'archives appartenant à des personnes vivantes est un phénomène relativement nouveau. L'exemple le plus connu est celui de Heinrich Böll (1917-1985) qui aurait vendu de son vivant ses archives pour le prix de 1,8 million de DM et qui a sans doute fait oeuvre de pionnier à cet égard. De telles acquisitions offrent incontestablement de grands avantages aux archives : les négociations peuvent être menées avec la personne directement concernée, ce qui permet d'éviter par la suite des démêlés avec les membres de la famille et le danger d'une « épuration » des archives ; cela permet en outre de mettre en valeur les archives en collaboration avec l'auteur lui-même, ce qui facilite par exemple l'identification de signatures illisibles dans la correspondance, de personnes inconnues sur des photographies, etc. Même d'un point de vue strictement « commercial », un fonds acquis du vivant de son auteur peut valoir la peine si tous les documents produits après conclusion du contrat reviennent automatiquement aux archives sans leur occasionner de frais supplémentaires.

Des archives appartenant à des personnes vivantes ne peuvent toutefois être acquises que sur la base de critères d'ordre littéraire et culturel ou de critères propres aux archives elles-mêmes. Ce genre d'acquisition ne doit en aucun cas servir abusivement à « couronner » des auteurs de leur vivant ni en aucune manière être conditionné par le « conformisme » politique de la personne concernée. De telles acquisitions restent pourtant des questions délicates étant donné qu'elles sont nécessairement liées à une appréciation de la littérature contemporaine et que ce jugement n'est pas encore sûr. Enfin, les fonds acquis du vivant de leurs auteurs peuvent engendrer l'animosité d'écrivains « laissés pour compte » et susciter des controverses dans l'opinion publique.

Récemment, la BN et les ALS ont acquis les archives de trois personnes vivantes : Maurice Chappaz (avec les archives de feu son épouse S. Corinna Bille), Bertil Galland et Otto F. Walter. Tant en ce qui concerne Bertil Galland qu'Otto F. Walter, l'achat avait pour but d'acquérir des archives vastes et complètes relatives à la littérature suisse contemporaine et de les sauvegarder dans leur intégralité. Par l'acquisition des deux derniers fonds cités, c'est-à-dire des archives Galland et Walter, les ALS signalent leur volonté de développer et d'étendre systématiquement leurs collections afin de mettre en évidence le réseau des relations littéraires suisses.

Les archives Galland et Walter comprennent une riche collection de pièces de correspondance (surtout avec des auteurs), de manuscrits d'oeuvres (avec toutes les phases du développement chez Otto F. Walter), de matériel photographique, de littérature secondaire, de documentation médiatique et de cassettes vidéo.

Bertil Galland, éminent éditeur des années 60 et 70, a édité pratiquement tous les auteurs importants de Suisse romande. Comme il a depuis lors abandonné son activité d'édition, on est fondé à considérer que ses archives, acquises par les ALS, constituent un fonds complet et achevé. Ayant tout d'abord occupé un poste dirigeant aux éditions Walter, puis chez Luchterhand en Allemagne, Otto F. Walter a édité des auteurs importants de notre époque. Depuis 1973, il est écrivain libre et compte parmi les plus éminents représentants de la littérature actuelle en langue allemande. Dans son cas également, les archives appartiennent, en partie du moins, à une époque révolue et ont donc le caractère d'un legs.

